

PROCÈS-VERBAL de la 9^e **Assemblée générale annuelle** de la Caisse Desjardins des Travailleuses et Travailleurs unis tenue le **24 avril 2023** à 18 h 30, en mode hybride.

| | |
|-------------------------------|-----|
| Présence en salles | 22 |
| Présence en direct à distance | 16 |
| Personnes en réécoute | 31 |
| Membres qui ont voté | 363 |

1. Ouverture de l'assemblée

1.1. Mot de bienvenue

La séance est ouverte à 18h30 par Denis Dumouchel, président du conseil d'administration (CA) de la *Caisse Desjardins des Travailleuses et Travailleurs unis*. Il remercie les membres d'être présents à l'Assemblée générale annuelle (AGA).

Denis Dumouchel agit comme président d'Assemblée et présente les personnes qui l'accompagneront dans l'animation et qui seront en soutien pour cette assemblée :

- Annie Landry, 2^e vice-présidente du conseil d'administration. ;
- Sophie Albert, présidente du comité de mise en candidature qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures ;
- Richard Labossière, secrétaire du conseil d'administration qui sera assisté dans ses fonctions par Maryjosé Dunois, adjointe à la direction générale ;
- Jonathan Vallée-Payette, président du comité de coopération ;
- Mario Aylwin, directeur général de la Caisse.

Le président souligne que cette assemblée est offerte en mode hybride ce qui implique que tous les membres présents en salle et en ligne pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une votation en différé au cours des quatre (4) prochains jours.

1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

Une capsule vidéo présentant le message enregistré pour les membres par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Guy Cormier, est présentée à l'audience.

2. Fonctionnement et déroulement de l'Assemblée

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Richard Labossière, secrétaire, précise les modalités qui faciliteront le bon déroulement de l'assemblée ainsi que les votes en direct et en différés. Il explique également les règles de fonctionnement pour interagir durant l'assemblée pour les membres présents en salle et pour les membres en virtuel : consultation de documents, commentaires ou questions et comment voter.

Précisions sur les membres

Richard Labossière, secrétaire, précise que **seul un membre de plein droit de la Caisse**, admis depuis au moins 90 jours, pourra proposer et exercer son droit de vote. Il mentionne quelques autres conditions à respecter.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices (vote en direct)

Pour cette assemblée en mode hybride, il est requis de nommer deux (2) personnes scrutatrices afin de répondre au besoin de la votation en direct. Elles seront responsables d'assurer le respect du processus de votation notamment en procédant au décompte des votes. Les personnes scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat de vote secret et confidentiel.

Pour être déjà familiarisées avec le processus de votation, le président recommande les personnes suivantes :

- Benoit Lesage,
- Chantal Traverse.

Personne ne se manifeste. Le vote est demandé.

Après validation et confirmation de la qualité de membre de plein droit, sur proposition dûment faite et appuyée, la proposition de nommer Benoit Lesage et Chantal Traverse pour agir en tant que scrutateurs à l'AGA du 24 avril 2023 est adoptée à la majorité.

2.3. Adoption de l'ordre du jour – (Vote en direct)

Richard Labossière, secrétaire du CA, procède à la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour
Assemblée générale annuelle du 24 avril 2023
Caisse Desjardins des Travailleuses et Travailleurs unis

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2022

3. Retour sur l'année 2022

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

(vote en différé)

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

- 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
- 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
- 5.2.3. Présentation des personnes candidates
- 5.2.4. Élection par acclamation

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Le président demande s'il y a des questions ou commentaires sur cette proposition. Personne ne se manifeste. Le vote est demandé

Après validation et confirmation de la qualité de membre de plein droit, sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour est adopté tel que présenté, à la majorité.

2.4. Adoption du procès-verbal l'Assemblée générale annuelle du 30 mars 2022

Comme indiqué dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé sur le site Internet de la Caisse et tous les membres ont pu en prendre connaissance au préalable. Il n'est donc plus nécessaire d'en faire ni lecture ni résumé.

Le président demande s'il y a des questions ou commentaires sur cette proposition. Personne ne se manifeste. Le vote est demandé

Après validation et confirmation de la qualité de membre de plein droit, sur proposition dûment faite et appuyée, le procès-verbal de l'AGA du 30 mars 2022 est adopté à l'unanimité tel que présenté

3. Retour sur l'année 2022

3.1. Rapport du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration (CA) présente les personnes qui composent le Conseil d'administration de la Caisse, à savoir :

- Denis Dumouchel, Président du Conseil d'administration
- Isabelle Renaud, 1^{ère} Vice-présidente relève
- Annie Landry, 2^e Vice-présidente
- Richard Labossière, Secrétaire

- Sophie Albert, Présidente du comité de mise en candidature
- Jason Braconnier, Administrateur
- Réjean Ferron, Président du comité membrariat
- Nathalie Garceau, Administratrice
- Vincenzo Guadagnano, Administrateur
- Marc-Édouard Joubert, Administrateur
- Caroline Lemay, Administratrice
- Francois Sénécal, Administrateur
- Michel Taylor, Administrateur
- Jonathan Vallée-Payette, Président du comité de coopération
- Audrey Charpentier, jeune administratrice de la relève
- Maxime Lajeunesse, jeune administrateur de la relève.

Le président remercie les membres du CA pour leur implication au Conseil.

Il présente ensuite les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixée. Il évoque les actions de la Caisse pour le logement abordable, le développement de la filière aéronautique, les 250 000 \$ en dons, commandites et fonds d'aide distribués en soutien au Milieu, le virage vers une tendance de plus en plus développement durable et carboneutre, la présence de la Caisse à l'aéroport de Montréal pour accueillir les nouveaux arrivants et leur offrir nos services ainsi que les actions qui se poursuivent sans relâche pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI).

En terminant, le président du CA adresse ses remerciements à toutes celles et ceux qui ont participé à l'atteinte des résultats qui seront présentés à cette assemblée soit la direction générale, les employés de la Caisse et les membres du CA sans oublier les membres de la Caisse.

Il tient à adresser des remerciements particuliers à M. Vincent Guadagnano qui quitte ses fonctions d'administrateur après plus de 30 années de loyaux services. Après quelques mots chaleureux, il invite M. Guadagnano à prendre la parole puis il lui remet un cadeau de reconnaissance de la part de la Caisse.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La 2^e vice-présidente, Annie Landry, présente le rapport au 31 décembre 2022 sur la surveillance relative à trois règles déontologiques.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fournitures, de biens et de services à des personnes visées par le Code.

Le président demande s'il a des questions ou des commentaires sur le rapport de surveillance des règles déontologiques. Personne ne se manifeste.

3.3. Rapport annuel au 31 décembre 2022

Le président d'assemblée invite les membres à écouter une courte capsule vidéo portant sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins pour l'année 2022.

Mario Aylwin, directeur général, présente et commente les faits saillants du rapport annuel de la Caisse se terminant au 31 décembre 2022.

- **Le volume d'affaire** total de la Caisse s'élève à 1,4 milliards de dollars, une hausse de 3,4 % par rapport à 2021 ;
- **Le total de l'actif** s'élève à 693,30 M\$, une hausse de 2,15 % par rapport à 2021 ;
- **Le total du passif**, quant à lui, s'élève à 638,33 M\$ pour une croissance de 1,46 % par rapport à 2021 ;
- **Le total de l'avoir illustre** une croissance de 10,85 % par rapport à 2021 pour atteindre 54,97 M \$.
- Au cours du dernier exercice, la Caisse a réalisé des **excédents d'opération** qui ont permis de réaliser une croissance de 15 % pour un total de 8,09 M\$.
- **Les excédents avant ristournes aux membres** s'élèvent à 7,09 M\$.
- **Le montant de la ristourne aux membres** est de 1,10 M\$
- Ce qui donne finalement un montant de 6,24 M\$ **d'excédents nets de l'exercice 2022 après ristournes aux membres.**

Le président demande s'il y a des questions ou commentaires concernant les résultats financiers de la caisse. Aucune question et aucun commentaire

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le président d'assemblée cède la parole à Jonathan Vallée-Payette, président du comité de coopération (CC).

Avant de présenter son rapport sur l'utilisation du FADM-FECGC (*Fonds d'Aide au Développement du Milieu et Fonds d'Engagement Coopératif Guy-Champagne*), le président du CC invite l'assemblée à écouter une vidéo sur les sommes investies en 2022 pour soutenir des projet et initiatives du milieu.

On constate que la Caisse a redonné dans son milieu plus de 250 000 \$ ce qui représente un nouveau record d'engagement. Cet engagement a respecté les trois priorités et orientations qui ont été déterminées lors de la consultation auprès des membres soit :

- 1/ Formation et éducation,
- 2/ Développement économique et
- 3/ Développement durable.

Le président du CC mentionne par ailleurs la nouvelle *Politique d'investissement de la Caisse* rendue publique sur son site Web. Il invite l'assemblée à écouter une vidéo produite par la Caisse qui met en vedette les gagnants des bourses offertes par la Caisse pour soutenir les étudiants du secteur de l'aéronautique au Québec en collaboration avec le CAMAQ.

Ensuite, le président du CC présente et commente la répartition du FADM-FECGC (réserve 2021 versus montant total distribué en 2022) et confirme que le solde disponible au 31 décembre 2022 s'élève à 641 000 \$.

Il demande s'il y a des questions ou des commentaires. Personne ne se manifeste.

4. Période de questions au Conseil d'administration

Le président rappelle que la période de questions est ouverte depuis le début de l'assemblée et que tous peuvent intervenir tout au long de la rencontre.

Il demande s'il a d'autres questions ou commentaires. Personne ne se manifeste.

5. Propositions soumises au vote

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

Le président de l'assemblée invite les membres à regarder une courte capsule vidéo qui présente la proposition de partage des excédents et de la ristourne, élément distinctif de notre coopérative.

Proposition en vue de la votation et votation en différé :

Le rapport annuel 2022 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans la proposition pour laquelle les membres de plein droit seront appelés à voter après les présentations de ce soir. Toute la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton "Documents" sous la fenêtre vidéo ou bien sur le site Internet de la Caisse ou encore sur demande auprès de la Caisse.

Le président précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration de la Caisse est celui estimé le plus avantageux pour l'ensemble de nos membres et de notre communauté et est conforme aux encadrements applicables.

Il invite le directeur général à présenter la recommandation pour le partage des excédents nets de l'exercice 2022 après ristournes aux membres qui s'élève à 6,241 M\$.

Le directeur général présente et explique dans le détail la recommandation du conseil d'administration pour la **répartition des excédents annuels**.

Le conseil d'administration recommande de verser la somme de 157 000 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM - FECGC), d'alimenter la Réserve de ristournes éventuelles (RRE) de 4 952 000 \$ et la réserve générale de 13 692 000 \$.

| PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS | Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹ | 6 241 k\$ |
|---|--|---|
| | | Affectation aux réserves plus-values et autres éléments |
| | Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ² | 147 k\$ |
| | Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE | 5 k\$ |
| | Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022 | 18 801 k\$ |
| | Affectation au FADM | (157) k\$ |
| | Affectation à la RRE | (4 952) k\$ |
| | Affectation à la réserve générale | (13 692) k\$ |
| | Solde des excédents à répartir | 0 |

¹ Inclut 1 095 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

| FADM |
Fonds d'aide au développement du milieu

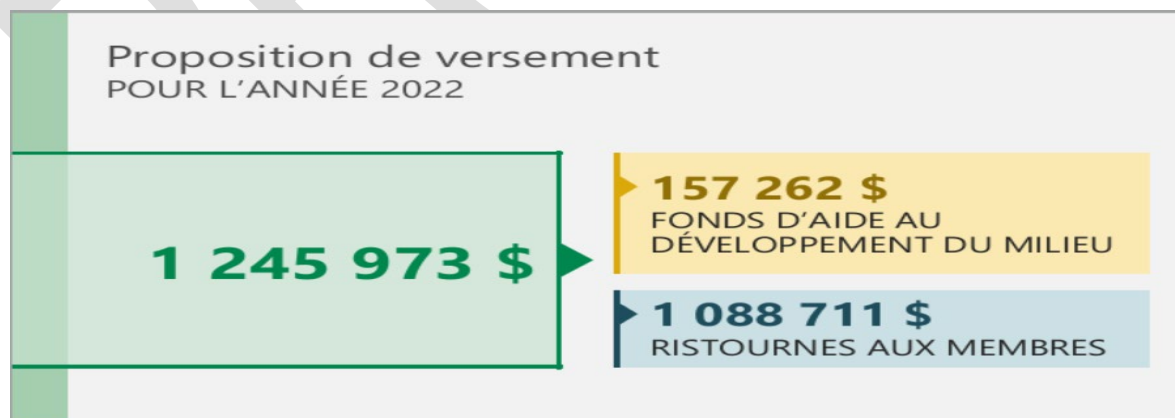
| RRE |
Réserve pour ristournes éventuelles

Puis, le directeur général présente et commente la **proposition de versement de la ristourne** provenant de la réserve pour ristournes éventuelles (RRE), du versement d'une somme au FADM-FECGC et des taux de ristournes.

Il explique la proposition de versement pour l'année 2022 recommandée par le CA selon deux points principaux :

- une somme de **1 088 711 \$** qui serait versée en **ristournes aux membres** et
- une somme de **157 262 \$** qui serait versée au *Fonds d'aide au développement du milieu (FADM-FECGC)* pour être utilisée pour soutenir le milieu.

Pour un total s'élevant à 1 245 973 \$.



Pour finir, il commente la proposition des **taux de ristourne** et la proposition sur la répartition de la **ristourne individuelle** :

| Proposition sur la répartition des excédents annuels | | | |
|---|---|-------------|---------------------------------|
| RISTOURNE VOLUMES ¹ | TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME | | ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$ |
| | PARTICULIERS | ENTREPRISES | |
| Comptes | | | 189 k\$ |
| Épargne et placements | | | 124 k\$ |
| Fonds | | 0,58 \$ | 47 k\$ |
| Prêts et marges de crédit | | | 371 k\$ |
| RISTOURNE ASSURANCES² | 23 \$/1 000 \$ de prime | | 143 k\$ |
| RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT² | 0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets | | 57 k\$ |
| RISTOURNE PRODUITS² | Montant de 50 \$³ | | 152 k\$ |
| RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE² | Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions | | 5 k\$ |
| TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES | | | 1 088 k\$ |

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Le président demande s'il y a des questions ou commentaires. Aucun commentaire et aucune question

Le président d'assemblée demande qui propose, qui appuie ?

Après validation et confirmation de la qualité de membre de plein droit, sur proposition faite et dûment appuyée, la recommandation de partage des excédents telle que présentée est adoptée.

Le président souligne que cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes, sera soumise au vote après les présentations et les discussions de ce soir.

Des précisions sur la façon de voter au cours des quatre (4) prochains jours seront données d'ici la fin de la séance.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Conformément au *Règlement intérieur de la Caisse* (RIC), le président du conseil d'administration, Denis Dumouchel, agira comme président d'élection lors de cette assemblée et Richard Labossière agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2. Rapport du Comité de mise en candidature

Le président cède la parole à Sophie Albert, présidente du comité de mise en candidature (CMC).

La confiance des membres envers le conseil d'administration (CA) de la Caisse est primordial et c'est pourquoi, chaque année, le CA s'assure de répondre aux attentes de ses membres et se donne des cibles de compétences et de représentativité qu'on appelle le profil collectif enrichi. La présidente commente les critères recherchés auprès des candidats en 2023 afin de compléter le conseil d'administration de la Caisse.

Elle présente à l'assemblée le rapport du comité de mise en candidature.

L'appel de candidature a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 par affichage dans tous les établissements de la Caisse et par diffusion sur le site Web de la Caisse et sa page Facebook. Six (6) postes sont à pourvoir. La Caisse a reçu quatre (4) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur* de la Caisse et le *code de déontologie* de Desjardins.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le site Web de la Caisse depuis les 20 derniers jours. La présidente du CMC nomme les quatre (4) personnes candidates éligibles à la fonction de membre du conseil d'administration cette année.

Le président d'Assemblée remercie Sophie Albert.

5.2.3. Présentation des personnes candidates

Le président d'élection, Denis Dumouchel, présente à l'assemblée, par ordre alphabétique les personnes candidates en indiquant les principaux critères recherchés :

| # de siège | Groupe | Nom |
|------------|--|-------------------------|
| Siège # 1 | Métallos | Braconnier Jason |
| Siège # 14 | Conseil Régional | Joubert Marc-Édouard |
| Siège # 10 | Ressources naturelles (Mines, foresterie ou métallurgie) | Lemay Caroline |
| Siège # 13 | Tout autre groupe | Vallée-Payette Jonathan |

5.2.4. Élection par acclamation

Le président d'élection annonce que la Caisse a reçu un nombre de candidature inférieur au nombre total de postes à combler. Il déclare donc les personnes suivantes **élues par acclamation** et sans opposition au poste de membre du conseil d'administration pour un mandat de trois ans :

| | | |
|--------------------|---|-------------------------|
| Pour le siège # 1 | Métallos | Braconnier Jason |
| Pour le siège # 14 | Conseil Régional Ressources naturelles | Joubert Marc-Édouard |
| Pour le siège # 10 | (Mines, foresterie ou métallurgie) | Lemay Caroline |
| Pour le siège # 13 | Tout autre groupe | Vallée-Payette Jonathan |

Le président d'élection félicite toutes les personnes réélues. Par ailleurs, tel qu'indiqué dans le *règlement intérieur de la Caisse*, le CA aura la responsabilité de combler les deux postes vacants.

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Annie Landry, 2^{ème} vice-présidente du CA, apporte des explications sur le vote en différé et l'annonce des résultats.

Elle informe que les membres sont appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes. Seuls les membres de plein droit peuvent voter, la réécoute de cette assemblée sera possible via AccèsD ou à partir du lien accessible sur le site Internet de la Caisse et toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou à la demande auprès de la Caisse.

Elle mentionne une nouveauté cette année. Les membres ont la possibilité d'utiliser une borne de votation disponible au siège social de la Caisse pendant toute la période de vote en différé.

Ouverture de la période de votation en différé

Annie Landry précise que la période de votation sera ouverte dès la fin de l'assemblée ce soir pour les quatre (4) prochains jours. Il sera donc possible pour les membres de voter jusqu'au 28 avril 2023, 23h59.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'Assemblée

Annie Landry souligne que la publication des résultats du vote sur le site Internet de la Caisse mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle pour l'année se terminant au 31 décembre 2022.

Elle attire toutefois l'attention des membres que seul un résultat positif sur la proposition peut mettre fin à l'assemblée. Dans le cas contraire (résultat négatif), cette assemblée serait ajournée puis reprise au cours des prochains jours afin de voter sur une nouvelle proposition.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Le président d'assemblée remercie les membres pour leur présence, leur implication ainsi que pour leur confiance envers le conseil d'administration et toute l'équipe de la *Caisse Desjardins des Travailleuses et Travailleurs unis*. Il félicite à nouveau les membres du CA nouvellement réélus ainsi qu'à toutes les ressources qui l'ont accompagné pour le bon déroulement de cette assemblée. Des remerciements tout particuliers sont donnés pour le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

Finalement, il invite les membres à demeurer en place afin d'écouter deux personnes qui viennent témoigner de leur expérience et de l'apport de la Caisse dans la réalisation de leur projet qui aide la communauté.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À la proposition sur la répartition des excédents annuels :

Les membres ont voté à **93,66 %** en faveur de la recommandation.

| |
|------------------------------------|
| La proposition est adoptée. |
|------------------------------------|

Les résultats ont été publiés sur le site Internet. Les résultats sont aussi disponibles auprès de la Caisse.

La séance de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2023 est levée le 30 avril 2023 à 23h59.

Denis Dumouchel, Président (CA)

Richard Labossière, Secrétaire (CA)